

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent; BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, REYNAUD Christian, MIGNOT Jean-Marie, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, MARIAUD Eric représenté par LAFAYE Laurent, GOUVIER Eric représenté par REYNAUD Christian, ROBERT Marie-José représentée par GRANET Frédérique, TRICARD Morane représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, BUSSIÈRE Pascal représenté par MORIN Julien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MÈGE Frédéric est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

### N°2026\_D\_046

#### Objet : Attribution de subvention pour l'association Toucher du doigt la santé

Par courrier en date du 22 avril 2026, l'association Toucher du doigt la santé a sollicité Monsieur le maire pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. L'association est domiciliée à Feytiat et a pour objet de sensibiliser, prévenir et promouvoir le bien-être et la santé, notamment à travers :

- des actions de prévention,
- des interventions auprès de professionnels,
- un podcast accessible gratuitement au grand public.

L'association souhaite structurer et développer ses actions, afin d'en faire bénéficier un public plus large (professionnels de santé, éducatifs, parents...), les membres envisagent de développer des actions en partenariat avec les écoles de Feytiat, ou plus largement avec des structures de la commune susceptibles d'en avoir besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association Toucher du doigt la santé.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le vendredi 05 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Frédéric MÈGE



Le maire,  
Laurent LAFAYE.



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le : 10/06/2026

Publiée le : 10/06/2026

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.